DOSSIER DE PRESSE

Social.Claims

Un graffiti numérique, un livre d'or mondial et une chasse au trésor urbaine.

Des stickers à QR Code collés proprement un peu partout dans le monde. Le premier passant qui en scanne un devient propriétaire de la page qu'il ouvre : il choisit un pseudonyme, un lien et un message. Tous les suivants signent le livre d'or. Aucune application, aucun compte.

01 — LE PROJET

Une phrase, puis trois longueurs

Des formats prêts à l'emploi, du fil d'actualité au grand format. Ils disent la même chose, plus ou moins vite.

15 mots

Des stickers à QR Code collés dans le monde. Le premier qui scanne devient propriétaire de la page.

50 mots

Des ambassadeurs voyagent avec une pile de stickers Social.Claims et les collent dans des endroits autorisés, partout sur la planète. Un passant remarque le carré violet, scanne le QR Code avec son appareil photo, et découvre une page web. S'il est le premier, il la revendique : pseudonyme, lien, message. Les suivants signent le livre d'or.

La version longue

Internet est devenu une suite de flux qui défilent. Social.Claims recolle un bout de réseau à un endroit précis du monde réel, et le rend à celui qui passe.

Un sticker n'a pas d'algorithme. Il attend. Parfois des mois. Puis quelqu'un lève les yeux.

Le premier qui scanne décide de la destination. Il ne paie rien, ne s'inscrit à rien, et personne ne pourra la lui reprendre.

> **Social.Claims transforme des stickers anonymes en lieux de passage numériques. Le premier visiteur les revendique, les suivants y laissent une trace, et personne ne sait exactement où sera le prochain.**

02 — LE FONCTIONNEMENT

Comment ça marche ?

Un ambassadeur l'a posé, vous passez devant. La suite tient en quatre écrans, et il n'y a rien à installer.

01

Vous scannez

Un carré de cinq centimètres sur un mur. L'appareil photo suffit : le projet n'a pas d'application, et n'en aura pas.

02

Il est libre

La page s'ouvre et annonce que personne n'est passé avant vous. Ça n'arrive qu'une fois par sticker.

03

Vous le revendiquez

Un pseudonyme, un lien, un message. Ni compte, ni paiement, ni conditions de cinquante pages.

04

Les visites arrivent

Les suivants scannent, suivent votre lien et signent le livre d'or. Le mur travaille pour vous, sans rien demander.

Les quatre états d'un sticker

Libre

Personne ne l'a encore scanné. La page raconte le projet et propose de le revendiquer.

Revendiqué

Le pseudonyme, le message et le lien du propriétaire, puis le livre d'or.

Suspendu

Une explication. La destination ne quitte jamais le serveur.

Archivé

Le livre d'or, en lecture seule. Aucune nouvelle trace.

> **On ne vend rien. On ne suit personne. On colle des autocollants.**

03 — L'ANONYMAT

Je reste anonyme

Le projet n'a pas de visage et n'en aura pas. Un sticker qui appartient à celui qui le trouve fonctionne mal avec un nom d'auteur au-dessus.

Ce n'est pas une posture : c'est la règle appliquée partout ailleurs sur ce site. On ne garde pas d'adresse IP, on ne publie pas l'endroit exact d'un sticker, et l'auteur ne fait pas exception.

Trois points à ne pas manquer

Anonymat assumé

Personne n'est nommé : ni l'auteur, ni les propriétaires, ni les passants. C'est le matériau du projet, pas une précaution juridique.

Charte de pose

Publique, contraignante, acceptée explicitement par chaque ambassadeur. Un sticker mal posé, c'est du vandalisme, pas du street art.

Aucun modèle commercial

Rien n'est vendu, rien n'est facturé, aucune publicité n'est affichée. On ne suit personne. On colle des autocollants.

Les réponses se font en restant anonyme : il n'y aura ni visage, ni nom, ni interview en plateau.

04 — LA CHARTE DE POSE

Un sticker mal posé, c'est du vandalisme. On ne fait pas ça.

Uniquement dans des lieux autorisés, avec l'accord du propriétaire ou sur des supports prévus pour ça. Jamais sur un monument, une vitrine, une voiture ou un panneau de signalisation. Un sticker mal posé, c'est du vandalisme, pas du street art.

Toujours

- Demander l'autorisation du propriétaire du support, ou n'utiliser que des supports explicitement prévus pour l'affichage libre.
- Choisir un support lisse, non historique, sans valeur patrimoniale.
- Poser proprement, sans recouvrir le sticker de quelqu'un d'autre.
- Repartir avec ses déchets, y compris les pellicules d'autocollant.

Jamais

- Sur un monument, une façade classée, une œuvre d'art ou une pierre ancienne.
- Sur un panneau de signalisation, un feu tricolore ou tout équipement de sécurité.
- Sur un véhicule, une vitrine, une boîte aux lettres ou une porte d'habitation.
- Dans un lieu où la pose est interdite par la loi locale, même si personne ne regarde.
- Dans un lieu dangereux d'accès. Aucun sticker ne vaut une cheville cassée.

Localisation

- Social.Claims ne publie jamais l'adresse exacte d'un sticker. Les cartes s'arrêtent au pays.
- Les ambassadeurs ne communiquent pas publiquement leurs emplacements. Un sticker se trouve en marchant.

05 — VIE PRIVÉE

Version courte : on ne sait pas qui vous êtes, et on tient à le rester.

Ce qu'on ne collecte pas

- Aucun compte n'est nécessaire pour scanner un sticker ou laisser une trace.
- Nous n'enregistrons aucune adresse IP en clair, aucun identifiant publicitaire et aucune empreinte de navigateur.
- Nous ne revendons rien, à personne.

Ce qu'on collecte

- Le nombre de scans par sticker, sous forme de compteurs et d'agrégats journaliers.
- Deux empreintes techniques irréversibles, calculées avec un secret serveur et un sel qui change chaque jour : l'une à partir de votre adresse IP et de votre navigateur, qui sert uniquement à ne pas compter deux fois le même scan ; l'autre à partir de votre seule adresse IP, qui sert uniquement à limiter le spam. Aucune des deux ne permet de remonter à vous.
- Le contenu que vous publiez volontairement : pseudonyme, message, trace, éventuellement pays.
- Pour les candidatures d'ambassadeur : nom, e-mail, pays et motivation.
- Pour un message envoyé via le formulaire de contact : nom, e-mail et contenu du message, transmis par e-mail à l'exploitant.

Durées de conservation

- Les événements de scan bruts sont supprimés automatiquement au bout de 30 jours. Seuls les compteurs agrégés restent. L'empreinte attachée à une trace est effacée au bout de 24 heures, celle d'un signalement au bout de 30 jours.
- Les traces et les pages revendiquées restent tant que le sticker existe.
- Les candidatures d'ambassadeur sont conservées le temps de l'examen puis archivées.
- Un message de contact vit dans la boîte mail de l'exploitant, le temps d'y répondre. Il n'est enregistré dans aucune base.

Vos droits

- Le propriétaire d'un sticker peut à tout moment modifier ou supprimer son pseudonyme et son message depuis son tableau de bord.
- Pour demander la suppression d'une trace ou d'une candidature, écrivez-nous depuis la page Contact en choisissant le sujet « Suppression de contenu ou de données », et en précisant le code du sticker. Instagram reste une voie de secours.
- Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement sur les données qui vous concernent.

Mesure d'audience

- Le site utilise Umami, installé sur le même serveur que le site, et rien d'autre : pas de cookie de mesure, aucun identifiant qui vous suivrait d'un site à l'autre. Il ne mesure que les pages éditoriales, jamais la page d'un sticker. Cet outil est indépendant du comptage des scans décrit ci-dessus.

Rapports d'erreurs

- Quand une page plante, un rapport technique part vers un outil de suivi des erreurs installé sur le même serveur : l'erreur et l'adresse de la page, débarrassée de tout identifiant de sticker. Il ne contient rien sur vous : ni adresse IP, ni cookie, ni ce que vous avez saisi.

Comment on compte les scans

- Le chiffre affiché sous un sticker n'est pas un compteur de pages vues.
- Un scan est enregistré depuis votre navigateur une fois la page réellement affichée, pas au moment où le serveur la génère.
- Un même visiteur ne compte qu'une fois par sticker et par jour — un jour calendaire, en temps universel.
- Les clics volontaires vers le lien du propriétaire sont comptés séparément.
- Les robots d'indexation, les aperçus de lien des messageries et les outils de supervision, identifiés par leur signature.
- Les préchargements du navigateur, qui chargent une page sans que personne ne la regarde.
- Les rechargements répétés depuis le même appareil.
- L'empreinte qui distingue les visiteurs change chaque jour. Quelqu'un qui revient le lendemain est donc compté une deuxième fois : le chiffre affiché compte des passages, pas des personnes.
- C'est un choix assumé : reconnaître quelqu'un d'un jour sur l'autre demanderait un identifiant durable posé sur son appareil, et c'est exactement ce qu'on refuse de faire.

06 — L'HISTOIRE

L'histoire

Comment un carré de papier collé à Marseille s'est retrouvé sur une place de Sucre et dans la cité impériale de Hué.

Tout est parti de Marseille

Je fais de l'Urbex et je regarde les murs depuis bien plus longtemps que je ne fais des sites. Marseille se prête aux deux : des lieux abandonnés qu'on visite avec une lampe, des façades qui changent de peau tous les mois, et une ville qui ne demande jamais ce que vous faites là.

Les premiers stickers sont partis de là, de Marseille et de ses alentours — les collines, les villages accrochés au-dessus de la ville, Allauch et ses moulins. On en trouve encore pas mal dans le coin, à hauteur d'yeux, sur des supports qui n'appartiennent à personne.

C'était ma façon de faire du street art sans rien abîmer. Un carré de papier, un QR Code, et derrière, une page qui revient au premier qui la scanne. Mon artisme tient dans cinq centimètres de côté.

Des stickers confiés à ma famille

Une partie de ma famille voyage beaucoup. Je leur ai donné une pile de stickers avec une seule consigne : coller là où c'est autorisé, ne rien recouvrir, ne rien abîmer.

Ils sont revenus avec la Bolivie, la Colombie, et des vidéos que je n'avais pas demandées. Celle-ci vient de Sucre : le QR Code est là, sur la structure des grandes lettres de la place, à hauteur de main.

C'est le moment où le projet a cessé d'être une histoire marseillaise.

Un voyage de noces à Hué

Des amis partaient au Vietnam pour leur voyage de noces. Ils ont emporté des stickers sans que j'aie besoin d'insister — je crois même que c'est eux qui ont demandé.

La cité impériale de Hué : ils ont marché toute la journée avant de trouver l'endroit. Quelqu'un a scanné depuis. Je ne sais pas qui, et c'est exactement l'intérêt.

Le projet tient grâce à eux

Social.Claims n'a jamais été poussé par de la publicité. Ce sont mes proches qui ont accroché les premiers : ils ont trouvé le concept juste, ils ont posé les bonnes questions, ils ont proposé des choses.

Une bonne partie de ce que vous voyez ici vient d'eux — la charte de pose, le livre d'or, la carte par pays. Ils en ont parlé autour d'eux, et c'est encore comme ça que le projet se fait connaître aujourd'hui.

Les planches sortent de chez Avery, qui les imprime proprement depuis le début — merci à eux au passage. Un carré, un point d'interrogation violet, et rien d'autre pour annoncer ce qu'il y a derrière.

Ils ne sont pas nommés sur cette page. C'est volontaire : ici, personne n'a de nom.

07 — CHIFFRES

Chiffres réutilisables

Stables d'un mois à l'autre, et repris tels quels dans le dossier.

15 langues sur le site	**4** états possibles pour un sticker	**13** badges, et cinq réactions
280 caractères pour une trace	**30** jours de conservation des scans bruts	**≈ 5 cm** de côté par sticker

Les compteurs vivants — stickers dans la nature, pages revendiquées, scans, traces, pays représentés — sont affichés en direct sur la page d'accueil. Ils ne sont volontairement pas repris ici : mieux vaut les relire au moment d'écrire.

08 — QUESTIONS

Questions fréquentes

Ce qu'on nous demande le plus souvent, et les réponses telles qu'on les donne.

C'est quoi, Social.Claims ?

Des stickers à QR Code collés proprement un peu partout dans le monde. Le premier passant qui en scanne un devient propriétaire de la page qu'il ouvre : il choisit un pseudonyme, un lien et un message. Tous les suivants signent le livre d'or. Aucune application, aucun compte.

Est-ce que je peux acheter un sticker ou une page ?

Non. Rien ne s'achète. Il faut être physiquement devant un sticker et être le premier à le scanner.

Et si quelqu'un scanne avant moi ?

Le sticker est à lui. Il en reste d'autres dehors. On ne peut pas reprendre un morceau d'Internet à son propriétaire.

Comment savoir où sont les stickers ?

On ne le dit pas. La carte s'arrête au pays et les ambassadeurs ne publient pas leurs emplacements. C'est le principe : on trouve un sticker en marchant, pas en cherchant.

Est-ce que c'est légal ?

Oui, tant que la pose l'est. La charte est publique et contraignante : uniquement des supports d'affichage libre ou des murs dont le propriétaire a donné son accord, jamais un monument, une vitrine, un véhicule ou un panneau de signalisation. Un sticker mal posé, c'est du vandalisme, et ce n'est pas ce qu'on fait.

Que se passe-t-il si je perds ma clé de gestion ?

Elle n'est stockée que sous forme d'empreinte : personne ne peut la renvoyer, exactement comme un mot de passe. Écrivez-nous depuis la page Contact, ce sera regardé au cas par cas.

Est-ce que le sticker peut disparaître du mur ?

Oui, et ça arrive. Le propriétaire peut signaler sa disparition depuis son tableau de bord. La page, elle, continue d'exister.

Puis-je mettre n'importe quel lien ?

Une adresse en https:// vers un site public. Les contenus haineux, les arnaques, les logiciels malveillants et le contenu réservé aux adultes sont interdits et suspendus au signalement.

Est-ce que vous me suivez à la trace ?

Non. Aucune adresse IP conservée, aucune empreinte durable, aucun cookie de mesure. La méthode de comptage est publiée intégralement sur le site.

Qui est derrière le projet ?

Une personne qui reste anonyme, et qui le justifie : un sticker qui appartient à celui qui le trouve fonctionne mal avec un nom d'auteur au-dessus. Les journalistes trouvent un dossier de presse sur la page Presse.

Comment participer ?

Soit en trouvant un sticker, soit en devenant ambassadeur : une candidature de deux minutes, lue à la main.

CONTACT PRESSE

Il vous manque quelque chose ?

L'exploitant reste à disposition pour répondre à vos questions, apporter des informations complémentaires ou se prêter à une interview écrite.

Formulaire de contact	**social.claims/contact**
Instagram	**@social.claims**
Espace presse	**social.claims/press**

- Des photos d'illustration en haute définition : planches, stickers, poses réelles.
- Des vidéos d'usage : un scan filmé dans la rue, une pose du début à la fin.
- Le logo et les éléments d'identité visuelle, aux formats qui vous arrangent.
- Une interview écrite, ou des précisions sur un point du dossier.

Les réponses se font en restant anonyme : il n'y aura ni visage, ni nom, ni interview en plateau.

Anonymat assumé

Personne n'est nommé : ni l'auteur, ni les propriétaires, ni les passants. C'est le matériau du projet, pas une précaution juridique.

Charte de pose

Publique, contraignante, acceptée explicitement par chaque ambassadeur. Un sticker mal posé, c'est du vandalisme, pas du street art.

Aucun modèle commercial

Rien n'est vendu, rien n'est facturé, aucune publicité n'est affichée. On ne suit personne. On colle des autocollants.

Ce document est librement reproductible pour un usage éditorial. Les phrases du site peuvent être citées telles quelles : elles sont écrites pour ça.

Généré le 15 novembre 2026 à partir des textes publiés sur le site.